1884 - Se serrer la main et lever les mains pour effectuer des invocations après la clôture de la prière.

question

Question : Ma question a trait au fait de se serrer la main et de lever les mains pour dire des invocations après une prière obligatoire. Je demande à Allah le Transcendant et Très Haut de vous assister dans la recherche du savoir.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Aucune des deux pratiques que vous avez mentionnés - cher auteur de la question - n'est fondée sur un argument textuel légal (religieux). Or nous devons observer la Sunna et nous méfier d'innover dans la religion. La meilleure direction est celle de Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui) et les innovations restent les pires des choses. Toute pratique inventée (dans la religion) constitue une innovation et toute innovation est une aberration.

Sachez - Puisse Allah nous assister et vous assister - que ce qui est appréhendé ce n'est pas vraiment le fait qu'un musulman serre la main à son frère musulman ni le fait de lever les mains et d'invoquer Allah le Puissant et Majestueux. Ce qui est appréhendé c'est le moment choisi pour ces deux pratiques et leur perpétuation.

Si le fidèle lève les mains et fait des invocations entre l'adhan et l'annonce du début de la prière, conformément à la Sunna qui recommande cette pratique à ce moment, où s'il serrait la main à l'un de ses frères musulmans au moment d'entrer ou de sortir de la mosquée ou s'il serrait la main à l'un de ses frères assis à ses côtés, il n'y a en tout cela aucun inconvénient.

Nous demandons à Allah de nous assister à observer la Sunna et à suivre les traces du bien aimé, Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui). Allah le sait mieux.